

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.10

N° de la demande : 2009-1381
Catégorie : Catégorie C, sous-catégorie C3.10 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit - Mélanges en cuve)
Produit : Fongicide pour traitement de semences Trilex FS
N° d'homologation : 29161
Matière(s) active(s) (m.a.) : Trifloxystrobine [TFY]
N° de document de l'ARLA : 1783365

Contexte

Le fongicide pour traitement de semences Trilex FS (Trilex FS Seed Treatment Fungicide) contient 240g/L de trifloxystrobine (fongicide du groupe 11). Trilex FS est actuellement homologué pour protéger les semences et les plantules de diverses cultures, notamment les légumineuses (haricots, pois chiches, lentilles, pois et soja), contre la fonte des semis en prélevée et en postlevée et la pourriture des semences causées par le *Rhizoctonia solani* et les espèces du *Fusarium*, de même que contre le *Phomopsis longicolla* transmis par les semences. La dose d'application actuellement homologuée pour les légumineuses est de 21 mL du produit par 100 kg de semences.

But de la demande

La présente demande vise l'ajout sur l'étiquette de Trilex FS du mélange en cuve associant les fongicides pour traitement de semences Trilex FS (qui contient 240 g/L de trifloxystrobine) et Allegiance FL (Allegiance FL Seed Treatment Fungicide, n° d'homologation 26674, qui contient 317 g/L de métalaxyl), afin de supprimer les maladies s'attaquant aux haricots, aux pois chiches, aux lentilles, aux pois et au soja mentionnées sur l'étiquette du produit. Il est proposé que les deux fongicides soient appliqués aux doses actuellement homologuées.

Évaluation des propriétés chimiques et évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques du produit n'est requise, ces propriétés n'étant pas modifiées. Il n'est pas non plus nécessaire de procéder à des évaluations sanitaire et environnementale, étant donné que le profil d'utilisation du produit, notamment les cultures hôtes, les doses d'application et le calendrier des traitements, reste inchangé.

Évaluation de la valeur

Une justification scientifique à l'appui de l'allégation et fondée sur des données d'efficacité soumises antérieurement a été présentée. Ces données avaient déjà été présentées dans le cadre des demandes numéros 2005-2192 (fongicide pour traitement de semences Trilex FS), 2005-2191 et 2009-0317 (fongicide pour traitement de semences Trilex AL en concentré) (Trilex AL Concentrate Seed Treatment Fungicide). Les données présentées antérieurement, qui provenaient de 13 essais, ont révélé que la trifloxystrobine, mélangée en cuve avec du métalaxyl, permettait de lutter efficacement contre les maladies transmises par le sol causées par les espèces du *Fusarium* et du *Rhizoctonia solani*, et contre celles transmises par les semences causées par les espèces du *Phomopsis*. En outre, ces données indiquent que le rendement de la trifloxystrobine mélangée en cuve avec du métalaxyl est comparable à celui de Trilex AL (mélange de trifloxystrobine et de métalaxyl), dont l'étiquette mentionne déjà ces maladies. Les données ont également révélé que les traitements avec le mélange en cuve n'entraînaient pas d'effets néfastes. Aucun des essais soumis ne fait non plus état d'effets phytotoxiques. Les mélanges en cuve proposés ne présentent aucun changement sur le plan des cultures hôtes, des maladies visées, des doses ou des méthodes d'application approuvées pour les fongicides pour traitement de semences Trilex FS et Allegiance FL. Selon la justification et les données sur l'efficacité fournies dans le cadre des demandes antérieures, l'allégation est en tout point soutenue.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et estime que les renseignements fournis sont suffisants pour approuver la modification de l'homologation du fongicide pour traitement de semences Trilex FS, afin d'y inclure le fongicide pour traitement de semences Allegiance FL, sous forme de mélange en cuve, aux fins de suppression des maladies s'attaquant aux cultures de haricots, pois chiches, lentilles, pois et soja mentionnées sur l'étiquette du produit.

Références

PMRA #1745418, 2009, Trilex FS Seed Treatment Fungicide - Data to Support Tank-mixtures with Allegiance FL and Stress Shield - PART 10 EFFICACY/VALUE.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.